



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUEMENT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	
M. Alain MILLOT		

### *Membres absents :*

M. Pierre PRIBETICH	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gérard DUPIRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Françoise TENENBAUM	Mlle Badiâ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohammed IZIMER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Pierre LAMBOROT	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Gaston FOUCHERES	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

### **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Dijon - 46 avenue du Drapeau et 1 à 7 rue Lafayette - 65 bis avenue du Drapeau -  
Réalisation d'un échange**

Monsieur PARTOUCHE Macklouf dit Marc est propriétaire d'un appartement situé dans un immeuble d'habitation en copropriété 46 avenue du Drapeau et 1 à 7 rue Lafayette à Dijon, cadastré section AT n°98.

Cet immeuble est grevé de la servitude d'emplacement réservé n°141 du Plan Local d'Urbanisme, destinée à l'élargissement de la voie et qui permettra la réalisation de la future ligne de tramway.

Il s'agit d'un appartement constituant les lots 7, 13 et 15, situé au rez-de-chaussée comprenant salle à manger, cuisine, couloir, deux chambres, salle de bains, WC, cave, d'une surface de 100 m<sup>2</sup>.

Il est proposé de procéder à un échange moyennant le versement d'une soulte d'un montant de cent cinquante deux mille euros (152 000 €) au profit de Monsieur PARTOUCHE Maklouf dit Marc se décomposant comme suit :

- Acquisition de l'appartement moyennant l'indemnité globale de deux cent vingt mille euros (220 000 €), indemnité de remploi comprise, lequel prix est conforme à l'évaluation de France Domaine.
- Cession d'un appartement d'une surface de 60 m<sup>2</sup>, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 65 bis avenue du Drapeau, cadastré section AS n°3, acquis par le Grand Dijon afin de permettre des échanges avec les propriétaires d'un bien concerné par le tramway. Il est proposé de procéder à la cession moyennant le montant de soixante huit mille euros (68 000 €), inférieur à l'estimation des Domaines, compte tenu de la nécessité de procéder à la remise aux normes de ce logement établie par les diagnostics techniques. Cet appartement comprend séjour, cuisine, couloir, deux chambres, salle de bains, WC, cave et sera disponible à compter du 1er janvier 2010.

Il est également proposé d'attribuer au propriétaire une indemnité forfaitaire et définitive d'un montant de deux mille cinq cent euros TTC (2 500 € TTC) correspondant aux frais de déménagement et de prendre en charge tous les frais inhérents à l'échange.

Enfin, il est proposé d'autoriser le propriétaire à conserver la jouissance de son bien jusqu'au 31 mars 2010, à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération du bien donnera lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

Vu l'avis de la Commission.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de procéder à un échange** avec Monsieur PARTOUCHE Macklouf dit Marc, concernant l'appartement dont il est propriétaire situé 46 avenue du Drapeau et 1 à 7 rue Lafayette à Dijon, constituant les lots 7, 13 et 15 de la copropriété cadastrée section AT n°98 et un appartement dont le Grand Dijon est propriétaire situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 65 bis avenue du Drapeau, cadastré section AS n°3, qui sera soumis au régime de la copropriété et qui sera libre d'occupation à compter du 1er janvier 2010 ;
- **d'autoriser** le vendeur à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de son logement jusqu'au 31 mars 2010 au plus tard, tout retard dans la libération des lieux donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **de dire** que cet échange interviendra moyennant une soulte totale de 154 500 € au profit de Monsieur PARTOUCHE Macklouf dit Marc ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR** Pour extrait conforme,  
Déposé le :

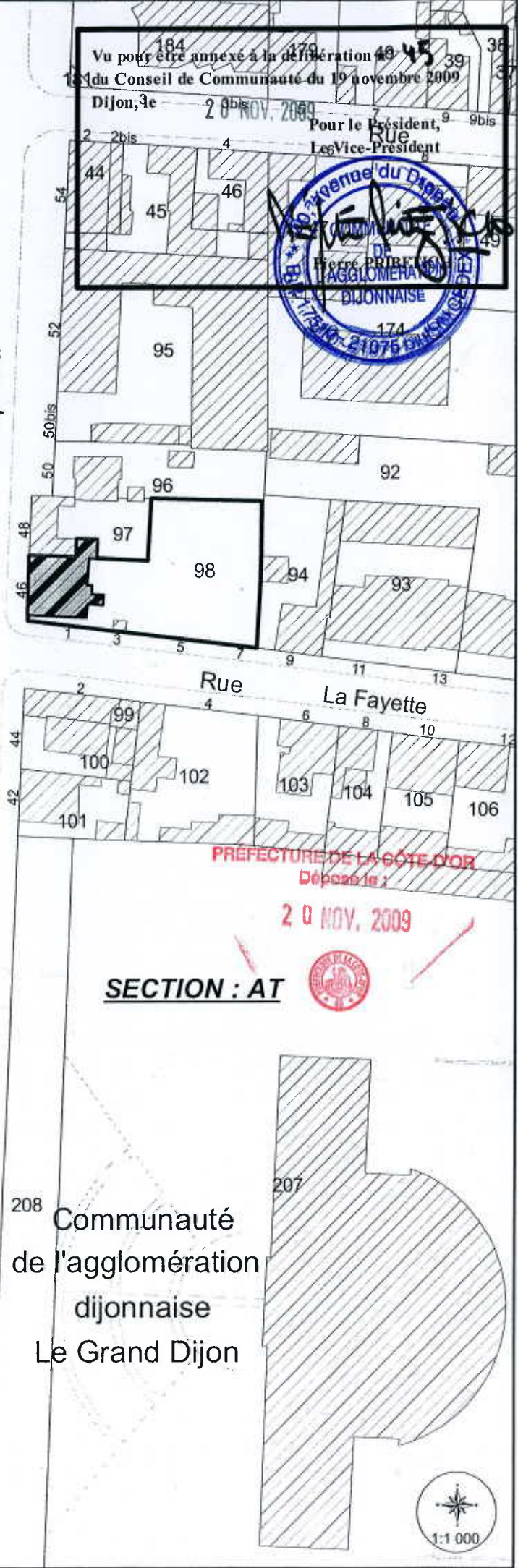
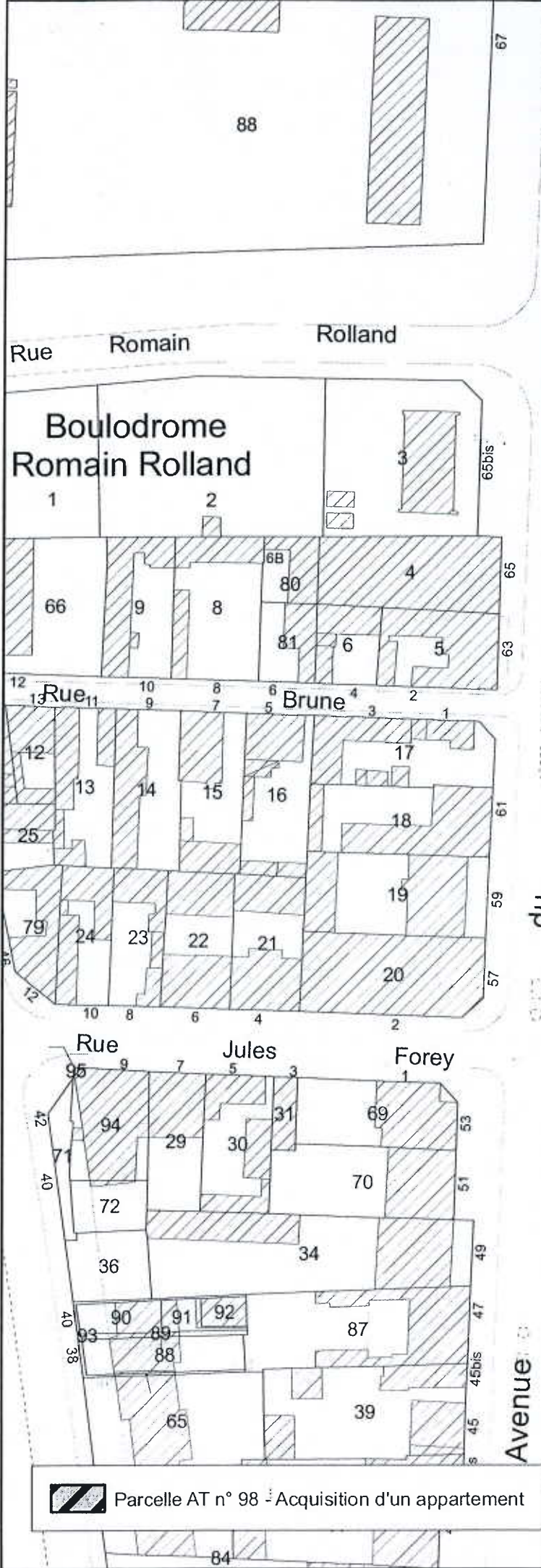
20 NOV. 2009



Le Président  
Pour le Président




Convocation envoyée le 12 novembre 2009  
Publié le 20 novembre 2009  
Déposé en Préfecture le



Vu pour être annexé à la délibération n° 45  
du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009  
Dijon, 3e 20 NOV. 2009  
Pour le Président,  
Le Vice-Président

**Agglomération du Drapeau**  
DIJON  
PREFECTURE DE LA CÔTE D'OR  
AGGLOMERATION  
DIJONNAISE  
174  
03 20 73 40 20 76 50 50 50

 Parcelle AT n° 98 - Acquisition d'un appartement

